



Accord verbal devant notaire

Par **pichou**, le **24/08/2008** à **11:16**

Bonjour,
Des héritiers ont demandé une somme importante à mon père suite au décès de mon grand-père. Sans aucune défense et sous le coup de l'émotion mon père a donné un accord verbal devant le notaire. Après quelques jours de réflexion et après renseignements mon père n'a pas à payer cette somme. Le problème est qu'il a donné un accord verbal devant le notaire. Peut-il remettre en cause cet accord verbal sachant qu'il possède un dossier prouvant qu'il ne doit pas payer cette somme???
Cordialement

Par **Tisuisse**, le **24/08/2008** à **18:42**

Faut qu'il en parle avec le notaire. En principe, le notaire n'ira jamais contre la loi. Il interviendra donc auprès des héritiers pour leur expliquer la situation.